

LE PRÉSIDENT

Paris, le 21 mai 2026

Monsieur le Président,

À l'occasion du 25<sup>e</sup> anniversaire de la loi du 21 mai 2001 *tendant à la reconnaissance de la traite et de l'esclavage en tant que crime contre l'humanité*, dite loi Taubira, la Commission nationale consultative des droits de l'Homme (CNCDH) que j'ai l'honneur de présider, souhaiterait rendre hommage à l'importance historique et symbolique de ce texte.

En tant que rapporteur national indépendant sur la lutte contre la traite et l'exploitation des êtres humains, la CNCDH considère ce texte comme une étape essentielle dans la reconnaissance de la traite négrière comme un crime contre l'humanité. Comme l'a déjà souligné la CNCDH, cette initiative permet de favoriser « *le dépassement d'un passé douloureux, au cours duquel l'histoire de trois continents a été modelée* » (CNCDH, *Etude Diplomatie et droits de l'homme*, 2008).

Cette commémoration est l'occasion de rappeler la portée majeure de cette loi, ainsi que les combats et engagements menés pour l'abolition de l'esclavage. Elle constitue également un moment essentiel de travail mémoriel, permettant de rappeler combien la traite et l'esclavage ont durablement affecté les sociétés contemporaines et joué un rôle décisif dans la construction de stéréotypes infériorisant et dépréciatifs visant les personnes noires dans leur ensemble. La CNCDH souligne, par ailleurs, que ce travail mémoriel demeure indissociable de la lutte contre les formes contemporaines d'esclavage et contre les préjugés et stéréotypes raciaux qui continuent d'alimenter les discriminations et les actes à caractère raciste.

.../...

Monsieur Emmanuel MACRON  
Président de la République française  
Palais de l'Élysée  
55, rue du Faubourg-Saint-Honoré  
75008 Paris

Si plusieurs dispositions de la loi ont effectivement donné lieu à des avancées, d'autres n'ont toujours pas été mises en œuvre, en particulier l'article 3 relatif à l'introduction d'une requête auprès des organisations internationales et régionales compétentes.

La CNCDH invite les autorités françaises à poursuivre les efforts nécessaires afin que soit introduite une requête officielle auprès du Conseil de l'Europe, de l'organisation des Nations Unies et des organisations internationales compétentes, reconnaissant la traite négrière transatlantique, la traite dans l'océan Indien et plus généralement l'esclavage comme crimes contre l'humanité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de ma haute considération.

*et de mon attachement personnel*

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. BURGUBURU', with a long, sweeping flourish extending to the right.

Jean-Marie BURGUBURU